



Centre Spatial John H.-Chapman Space Center

Remplacement des tapis - Carpet replacement - P3N1, P3N2 & P3N3

PROJET / PROJECT A12.2.2.2

Notes

GÉNÉRALITÉS

L'entrepreneur devra, avant le début des travaux, vérifier tous les dessins détaillés, dimensions, spécifications, conditions des locaux du chantier, et rapporter au représentant d'ASC, toutes erreurs, omissions ou anomalies. La méconnaissance des lieux ne donnera droit à aucune réclamation ultérieure. L'ASC n'assure aucune responsabilité quant aux dimensions prises à l'échelle sur les dessins.

L'entrepreneur devra fournir tous les matériaux, la main-d'œuvre, et l'équipement nécessaire à l'exécution de tous les travaux montrés aux dessins (sauf lorsque indiqué).

L'entrepreneur devra lire conjointement les dessins et/ou devis. Il devra prévoir et pourvoir à tout perçement, découpage et solidification requis pour l'installation des éléments des différents corps de métiers. Il devra réparer toute partie ou toute surface endommagée par l'exécution des travaux du contrat.

L'entrepreneur sera responsable de l'exécution de tout travail non nécessairement décrit aux dessins, et devis (si il y en a) mais implicitement nécessaire à la réalisation de ce projet selon les règles de l'art.

L'entrepreneur devra faire à ses frais et risques, le transport, le déchargement et l'emmagasinage de tous les matériaux, appareils ou équipements requis pour la réalisation des travaux, et cela jusqu'à l'installation finale.

Toute livraison de matériel à l'asc doit être coordonnée avec le représentant de l'asc au moins 24hrs à l'avance. L'entrepreneur devra prévoir et coordonner l'expédition des matériaux aux aires des travaux.

L'entrepreneur devra prévoir toutes les mesures de protection nécessaires afin d'éviter de propager toute trace de poussière et de débris aux aires adjacentes y compris les escaliers et corridors. Les méthodes de protection devront être approuvées par le représentant de l'ASC avant le début des travaux.

L'entrepreneur limitera ses activités aux aires des travaux seulement.

Périodiquement et à la fin des travaux tous les matériaux rebuts devront être évacués des lieux. La zone des travaux devra être maintenue propre et en bon ordre, à la satisfaction du représentant de l'ASC.

L'entrepreneur devra fournir tout l'équipement nécessaire au nettoyage. L'ASC ne fournit pas de benne à déchets. L'entrepreneur devra prévoir la location d'une benne.

L'entrepreneur devra entreposer ses matériaux et outils après chaque séance de travail, aux endroits indiqués par l'ASC.

L'entrepreneur devra donner un avis de 48 heures au représentant de l'ASC avant de commencer tout travail.

L'entrepreneur devra fournir des matériaux neufs, de première qualité, et de marque prescrite, exempts de défaut pouvant nuire à leur apparence, résistance et durabilité.

Les marques de fabrique et les noms de matériaux sont employés en vue d'établir les modèles, les couleurs et les textures. Toute autre marque répondant aux mêmes exigences de qualité, fini et couleur, devra être soumise au représentant de l'asc pour approbation, dix (10) jours avant le début des travaux.

Aucune rémunération supplémentaire ne sera payée à l'entrepreneur pour un travail autre que ceux montrés aux dessins ou spécifiés aux devis.

L'entrepreneur devra fournir une installation conforme aux normes du code national du bâtiment, aux exigences du ministère du travail et aux codes en vigueur dans les provinces et les villes où les travaux se déroulent.

L'entrepreneur devra obtenir et payer tous les permis et taxes exigés par les autorités et devra se conformer aux codes et règlements en vigueur.

L'entrepreneur devra déterminer les quantités des éléments requis pour la réalisation de tous les travaux mentionnés aux dessins et aux devis, en fonction de la situation existante. Il sera entièrement responsable des quantités sur lesquelles il aura soumissionnées.

L'ignorance de ces notes n'est pas une raison valable pour justifier les erreurs et anomalies qui peuvent survenir lors de l'exécution des travaux.

IMPORTANT

Tous les travaux doivent être coordonnés et autorisés par le représentant de l'ASC avant l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra fournir une copie des dessins donnant l'information pertinente, pour permettre à l'ASC de corriger les dessins "tel que construit".

L'entrepreneur devra, à la fin des travaux, vérifier le bon fonctionnement de tous les éléments dont il est responsable et faire la mise au point des systèmes complets.

L'entrepreneur devra garantir le bon fonctionnement de tout l'ouvrage et de toute l'installation se rapportant au contrat et remplacer immédiatement, sans frais, toute partie qui sera trouvée défectueuse dans la période de douze (12) mois suivant l'acceptation finale par l'ASC, pourvu que ces défectuosités ne soient dues à un mauvais usage.

L'entrepreneur assumera toute la responsabilité en ce qui concerne l'installation de son propre ouvrage à la suite d'une mauvaise exécution de ses travaux ou d'un montage au mauvais endroit.

L'entrepreneur devra coopérer avec tous les corps de métiers pour l'agencement et l'installation de leurs propres ouvrages de façon à faciliter la marche des travaux dans leur ensemble, et d'éviter de se nuire ou de se retarder mutuellement.

GENERAL

Before beginning the work, the contractor must check all drawing details, dimensions, specifications and conditions of offices and sites. He must report to the CSA representative all errors, omissions or faults. The lack of knowledge of the premises will not give the right for future claims. The CSA does not assume any responsibility regarding dimensions taken on scale on the drawings.

The contractor must provide all materials, manpower and necessary equipment to do the work shown on the drawings (except where indicated).

The contractor must read drawings and/or specifications together. He must anticipate and provide all piercing, cutting and solidification required for installation of elements by various trades. He must repair all part and/or all damage done to existing surfaces by the execution of the works for the contract.

The contractor is responsible for the execution of all work not necessarily described in drawings and specifications (if need be) but implicitly necessary to the realisation of the project, according to the state of the art.

The contractor must, at his own expense and risks, transport, unload and store all materials, appliances or equipments required for the realisation of the works and that, until final installation.

All delivery of material at the CSA, must be coordinated with CSA representative, at least 24 hours in advance. The contractor must anticipate and organize expedition of materials to work areas.

The contractor must anticipate all necessary protective measures to prevent dust and debris from spreading to adjacent areas, including stairs and corridors. Protective methods must be approved by the CSA representative before beginning work.

Contractor will limit his activities to work area only.

The contractor must cooperate with all trades for coordination and installation of their own works to facilitate work progress as a whole and to avoid going against each other and mutually causing delays.

No additional payment will be made to the contractor for other work not mentioned in the drawings or specified in tender.

The contractor must store his material and tools in areas indicated by the CSA after every work shift.

The Contractor must advise the CSA

as per standards of the National building code requirements, requirements by Work Minister and codes in force in provinces or towns where work is being done.

The contractor must get and pay for all licenses; taxes required by authorities and comply with codes and regulations in force.

The contractor must determine the quantity of all elements required for the realisation of all the works mentioned in the drawings and tender, in relation to existing situation. He will be entirely responsible for the quantities for which he has bid.

Ignorance of these notes is not a valid reason to justify errors and faults that could happen when doing the work.

*IMPORTANT
All works must be coordinated and authorized by a CSA representative before beginning work.*

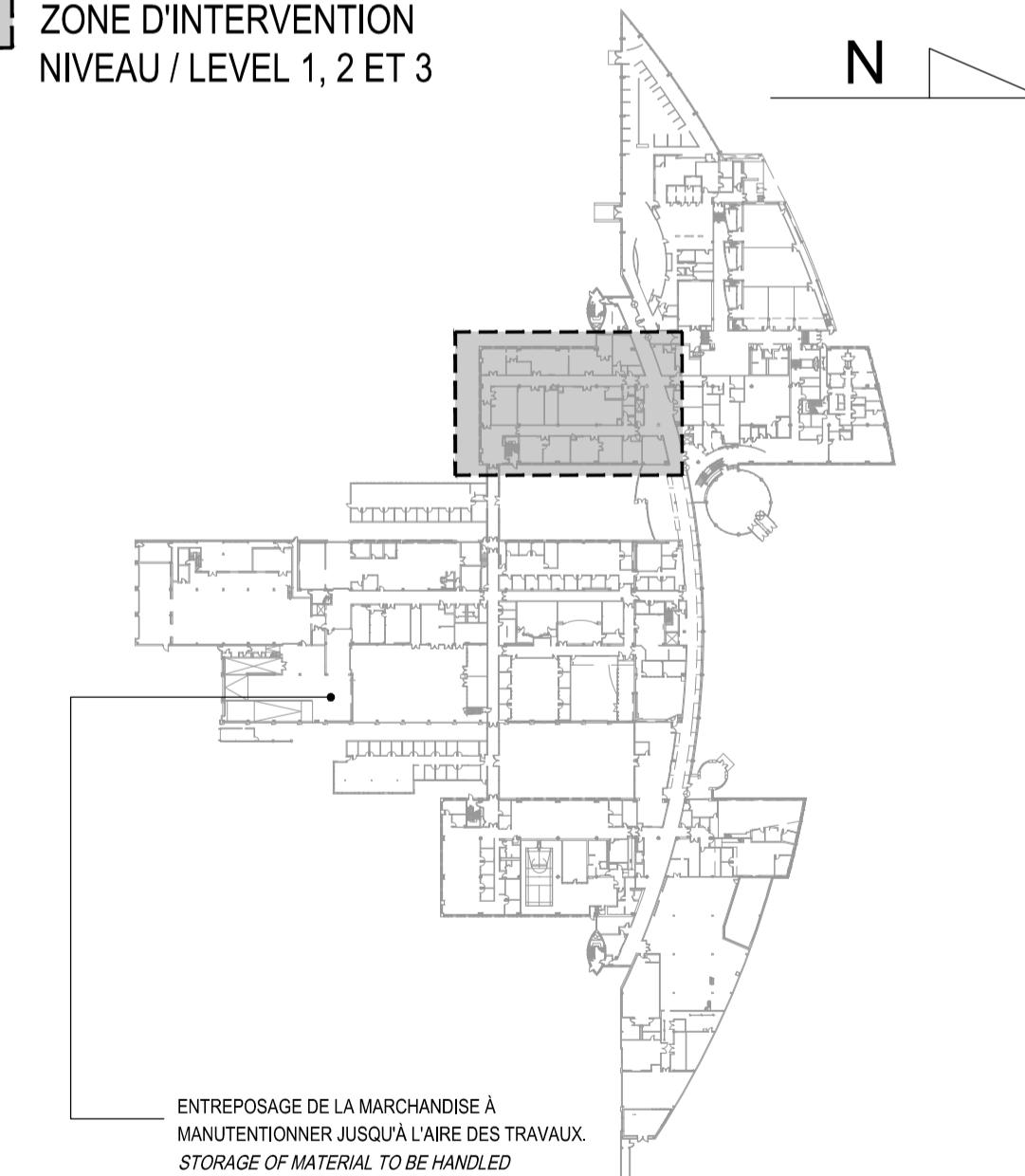
ARCHITECTURE

LISTE DES DESSINS

NO. PAGE	TITRE DE LA PAGE	X DE 06
A000	PAGE FRONTISPICE / FRONT PAGE	01
A050	PLAN DE LOCALISATION P3N1, P3N2 & P3N3 / LOCATION PLAN	02
A100	PLAN DE MOBILIER - P3N2 / FURNITURE PLAN - P3N2	03
A101	PLAN DE CONSTRUCTION - P3N2 / CONSTRUCTION PLAN - P3N2	04
A200	PLAN DE MOBILIER - P3N3 / FURNITURE PLAN - P3N3	05
A201	PLAN DE CONSTRUCTION - P3N3 / CONSTRUCTION PLAN - P3N3	06

PLAN CLÉ / KEY PLAN

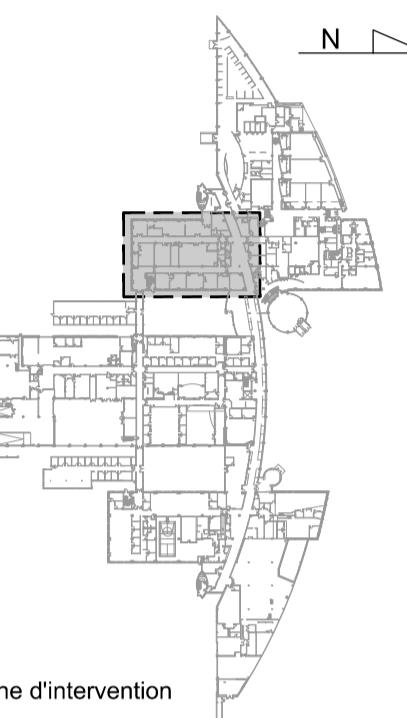
ZONE D'INTERVENTION NIVEAU / LEVEL 1, 2 ET 3



ENTREPOSAGE DE LA MARCHANDISE À MANUTENIR JUSQU'À L'aire DES TRAVAUX
STORAGE OF MATERIAL TO BE HANDLED TO WORK SITE

ARCHITECTURE

CIMAISE



Zone d'intervention

cimaise

ARCHITECTURE

1 16/10/2013 SOUMISSION DC
No Date Emission Par

Titre du dessin / Title of drawing
PLAN DE LOCALISATION P3N1, P3N2 & P3N3
LOCATION PLAN P3N1, P3N2 & P3N3

Préparé par / Prepared by
D. Charbonneau
Dessiné par / Drawn by
M. Patenaude
Approuvé par / Approved by
JF Brosseau
Date
octobre 2013



Dossier / File
09350-65
Discipline
Architecture

Dessin / Drawing:
A050

Fichier électronique / Electronic file
09350-65_Tapis-Pavillon 3.dwg
Feuille / Sheet
Page 02 / 06

LEGENDE DE CONSTRUCTION :
CONSTRUCTION LEGEND:

TAPIS À REMPLACER
CARPET TO BE REPLACED

WALL BASE TO BE REPLACED

TAPIS À REMPLACER
CARPET TO BE REPLACED

• DEPLACER/LEVER LE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT POUR LIBÉRER LES SURFACES.
• MOVE/LIFT FURNITURE AND EQUIPMENT TO FREE SURFACES.

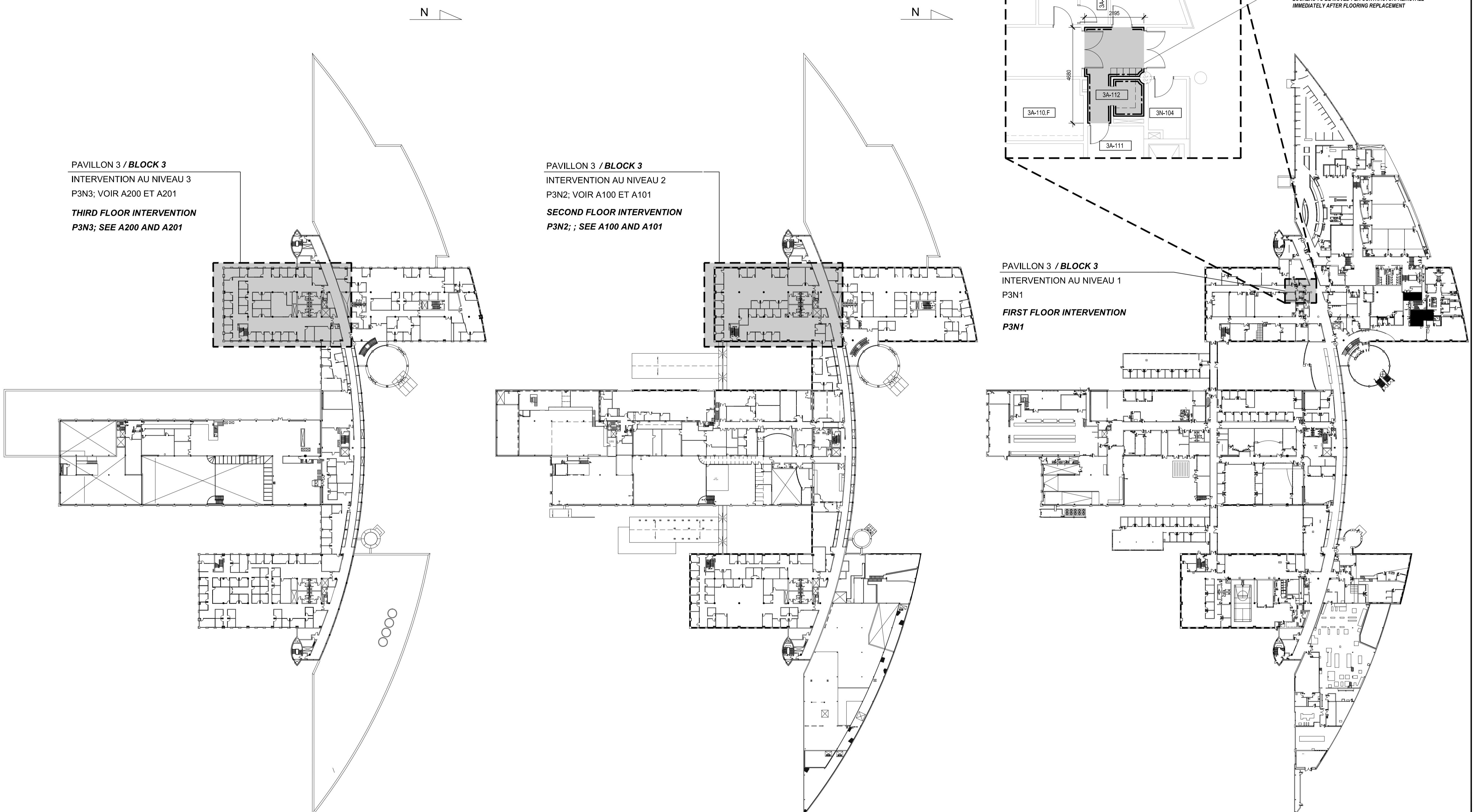
• ENLEVER LE TAPIS ET TAILLER SELON LES FORMATS ET CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LA COMPAGNIE DE RECYCLAGE DU TAPIS. ENLEVER LES PLINTHES EXISTANTES DÉLICATEMENT.
• REMOVE CARPET AND CUT IT ACCORDING TO SIZE AND CONSTRAINTS IMPOSED BY THE CARPET RECYCLING COMPANY. CAREFULLY REMOVE WALL BASE.

• NETTOYER LES SURFACES DE TOUTES TRACES DE COLLE OU CONTAMINANT POUVANT NUIRE À LA PERFORMANCE DES NOUVEAUX PRODUITS.
• WASH SURFACES OF ALL TRACES OF GLUE OR CONTAMINANT THAT MAY AFFECT THE PERFORMANCE OF THE NEW PRODUCTS.

• NIVELER LA DALLE DE BÉTON AVEC UN MORTIER AUTONIVELANT SUR TOUTE LA SURFACE DE PLANCHER.
• LEVEL CONCRETE SLAB WITH SELF-LEVELING MORTAR ON ALL FLOOR SURFACE.

• INSTALLER LE TAPIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT. S'ASSURER QUE LES ADHÉSIFS NE DÉGAGENT AUCUNE ODEUR. INSTALLER DE NOUVELLES PLINTHES DE CAOUTCHOUC.
• INSTALL CARPET ACCORDING TO MANUFACTURER'S RECOMMENDATIONS. MAKE SURE THAT ADHESIVE DOES NOT EMIT ANY ODOR. INSTALL NEW RUBBER WALL BASE.

CASIERS À DEPLACER PAR L'ENTREPRENEUR POUR LIBÉRER L'aire DE PLANCHER. REMETTRE EN PLACE AUSSITÔT LES TRAVAUX COMPLÉTÉS.
LOCKERS TO BE MOVED PER CONTRACTOR. REINSTALL IMMEDIATELY AFTER FLOORING REPLACEMENT



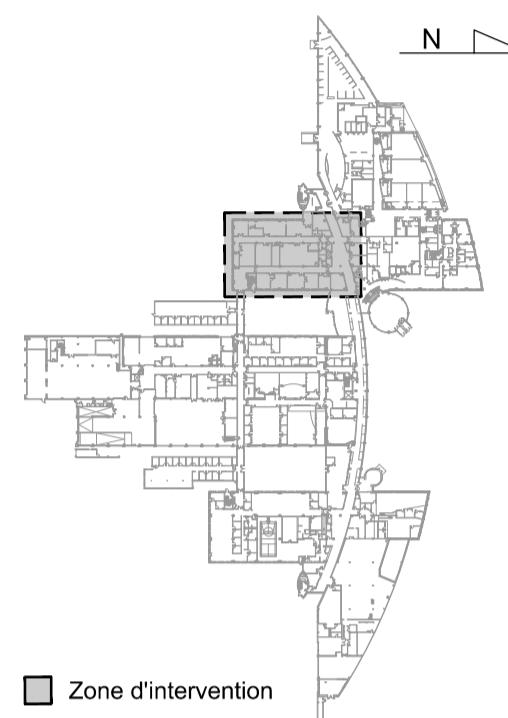
Remplacement des tapis - Carpet replacement

Pavillon 3 / Block 3
A12.2.2.2

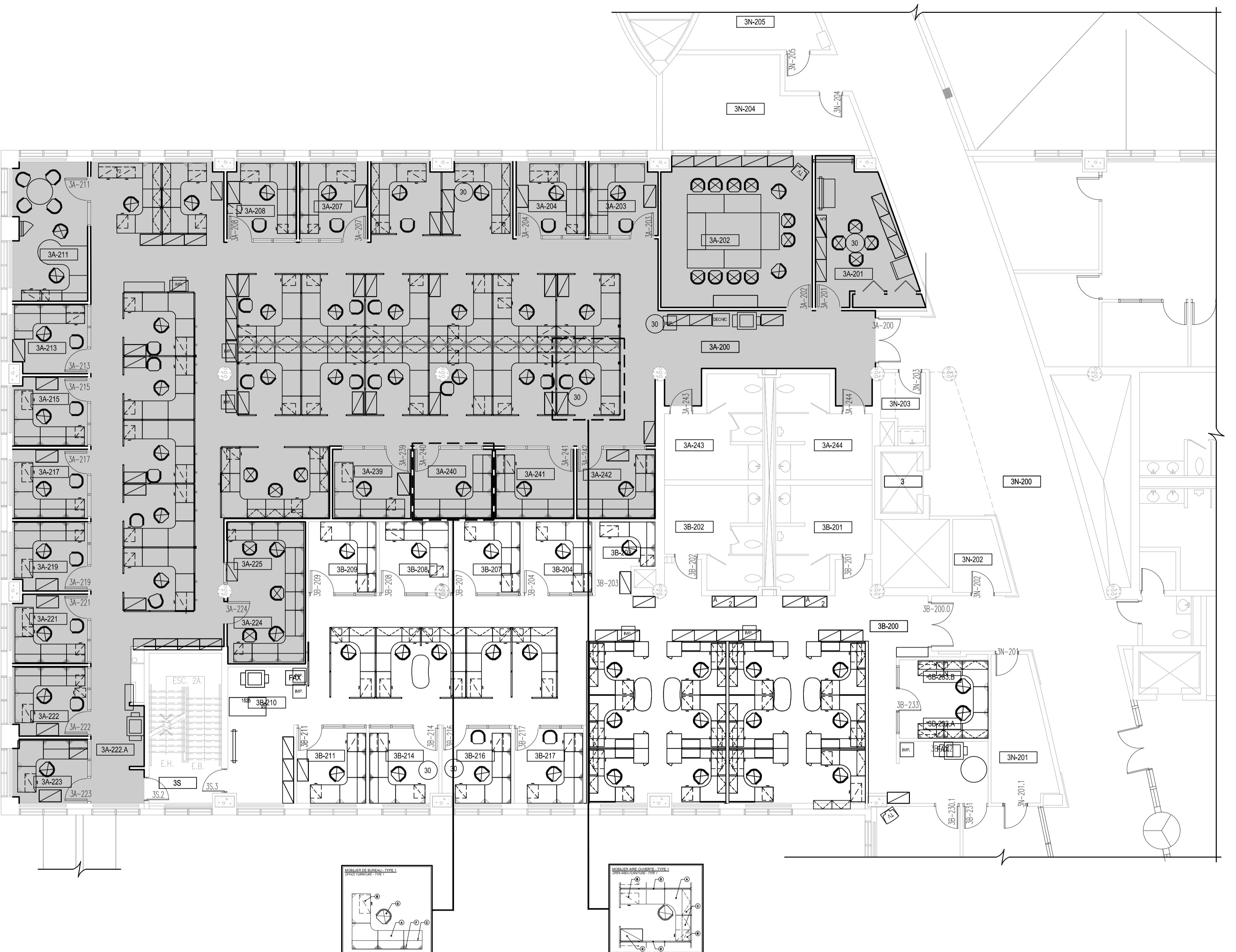
Centre Spatial John H.-Chapman Space Center
6767, route de l'Aéroport
St-Hubert, Québec

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.
The contractor has the responsibility to verify all dimensions before initiating work and report to the architect any contradiction or omission

A: no. du détail / No of detail
B: dessiné sur la feuille no. / drawn on sheet no.



Zone d'intervention



LEGENDE MOBILIER:
FURNITURE LEGEND

- (A) BUREAU
DESK
- (B) CAISSON DE RANGEMENT
STORAGE
- (C) TABLETTE ET ARMOIRE HAUTE
SHELF AND HIGH CABINET
- (D) SÉPARATEUR DE BUREAU
DESK SEPARATOR
- (E) BABILLARD
PIN BOARD
- (F) CHAISE DE BUREAU
DESK CHAIR
- (G) CLASSEUR
FILING CABINET
- (H) IMPRIMANTE/PHOTOCOPIER
PRINTER/COPIER
- (I) TABLE DE CONFÉRENCE AVEC MONUMENT
CONFERENCE TABLE AND MONUMENT
- (J) TABLE DE CONSULTATION DE SERVICES (DATA/ELECTRICITY)
SERVICE CONSULTATION TABLE (DATA/ELECTRICITY)

cimaise

ARCHITECTURE

1 16/10/2013 SOUMISSION DC
No Date Emission Par

Titre du dessin / Title of drawing

PLAN DE MOBILIER - P3N2
FURNITURE PLAN - P3N2

Préparé par / Prepared by
D. Charbonneau
Dessiné par / Drawn by
M. Patenaude
Approuvé par / Approved by
JF Brosseau
Date
octobre 2013

Dossier / File
09350-65
Discipline
Architecture
Fichier électronique / Electronic file
09350-65_Tapis-Pavillon 3.dwg

A100

Feuille / Sheet
Page 03 / 06

PLAN DE MOBILIER, PAVILLON 3, NIVEAU 2 (P3N2)
FURNITURE PLAN, PAVILLON 3, LEVEL 2 (P3N2)

1

1:100

NOTE MOBILIER:

LA REPRÉSENTATION DU MOBILIER EST SEULEMENT POUR INFORMATION. LA QUANTITÉ ET LA POSITION PEUT VARIER LÉGÈREMENT AVEC LES CONDITIONS RÉELLES LORS DES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LE DÉPLACEMENT/SOULÈVEMENT DE TOUT LE MOBILIER OU ÉQUIPEMENT EN PLACE LORS DES TRAVAUX.

FURNITURE NOTE:

FURNITURE REPRESENTATION IS FOR INFORMATION ONLY. QUANTITY AND POSITION MAY SLIGHTLY VARY ACCORDING TO REAL CONDITIONS.

CONTRACTOR MUST PLAN MOVING/LIFTING OF ALL FURNITURE AND EQUIPMENT THAT STAYS IN PLACE WHILE WORK IS OCCURRING.

3856
JEAN-FRANÇOIS BROUARD
ARCHITECTE
ZU Québec

Remplacement des tapis - Carpet replacement

Pavillon 3 / Block 3

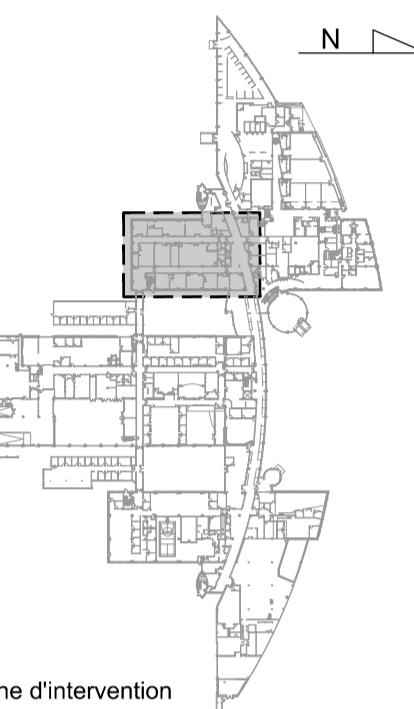
A12.2.2.2

Centre Spatial John H.-Chapman Space Center
6767, route de l'Aéroport
St-Hubert, Québec

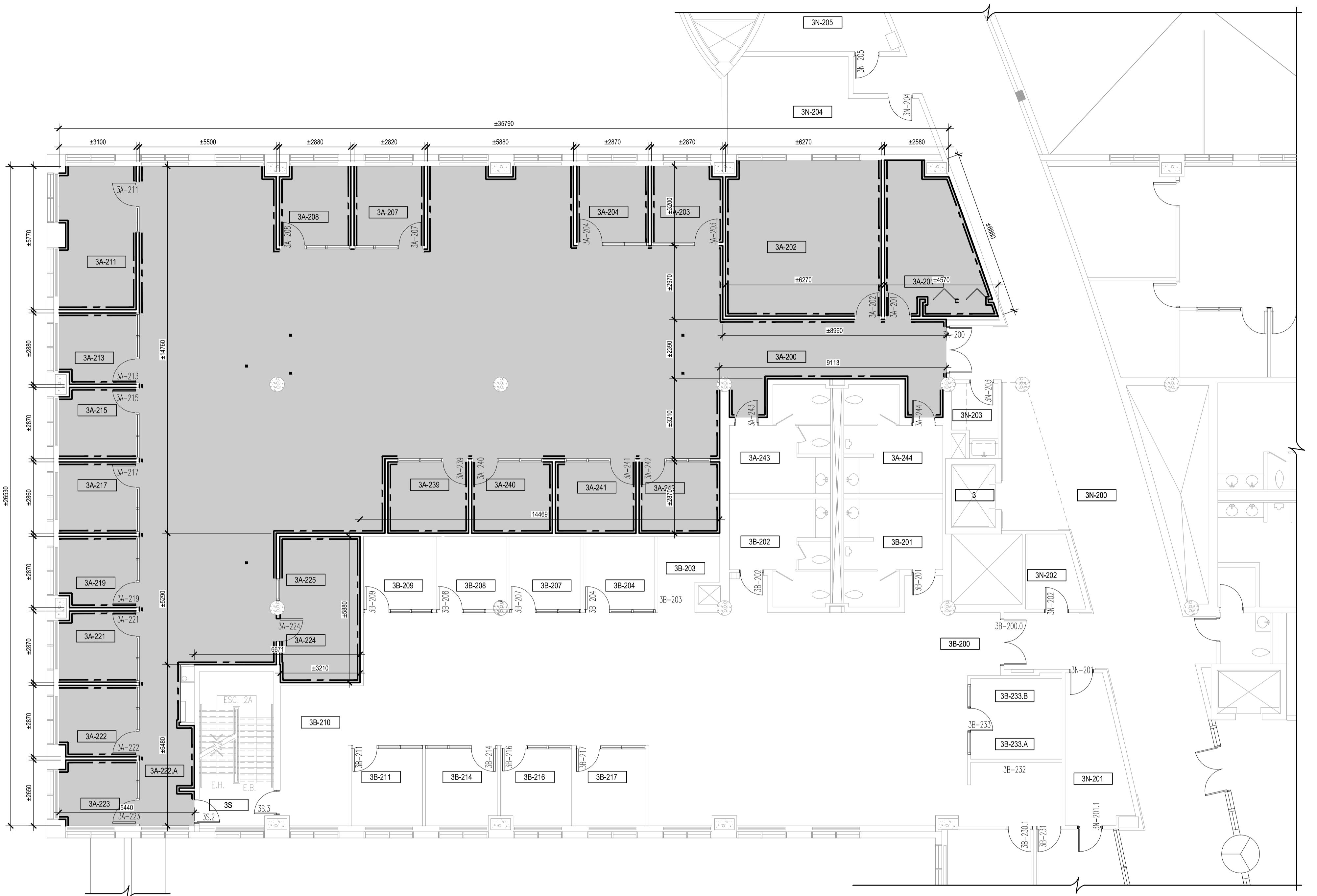
Note

L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.
The contractor has the responsibility to verify all dimensions before initiating work and report to the architect any contradiction or omission

A: no. du détail / No. of detail
B: dessiné sur la feuille no. / drawn on sheet no.



Zone d'intervention



LEGENDE DE CONSTRUCTION :
CONSTRUCTION LEGEND :

TAPIS À REMPLACER
CARPET TO BE REPLACED

— PLINTHE À REMPLACER
WALL BASE TO BE REPLACED

TAPIS À REMPLACER :
CARPET TO BE REPLACED

- DÉPLACER/LEVER LE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT POUR LIBÉRER LES SURFACES.
• MOVE/LIFT FURNITURE AND EQUIPMENT TO FREE SURFACES.
- ENLEVER LE TAPIS ET TAILLER SELON LES FORMATS ET CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LA COMPAGNE DE RECYCLAGE DU TAPIS. ENLEVER LES PLINTHES EXISTANTES DÉLICATEMENT.
• REMOVE CARPET AND CUT IT ACCORDING TO SIZE AND CONSTRAINTS IMPOSED BY THE CARPET RECYCLING COMPANY. CAREFULLY REMOVE WALL BASE.
- NETTOYER LES SURFACES DE TOUTES TRACES DE COLLE OU CONTAMINANT POUVANT NUIRE À LA PERFORMANCE DES NOUVEAUX PRODUITS.
• WASH SURFACES OF ALL TRACES OF GLUE OR CONTAMINANT THAT MAY AFFECT THE PERFORMANCE OF THE NEW PRODUCTS.
- NIVELER LA DALLE DE BÉTON AVEC UN MORTIER AUTONIVELANT SUR TOUTE LA SURFACE DE PLANCHER.
• LEVEL CONCRETE SLAB WITH SELF-LEVELING MORTAR ON ALL FLOOR SURFACE.
- INSTALLER LE TAPIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT. S'ASSURER QUE LES ADHÉSIFS NE DÉGAGENT AUCUNE ODEUR. INSTALLER DE NOUVELLES PLINTHES DE CAOUTCHOUC.
• INSTALL CARPET ACCORDING TO MANUFACTURER'S RECOMMENDATIONS. MAKE SURE THAT ADHESIVE DOES NOT EMIT ANY ODOR. INSTALL NEW RUBBER WALL BASE.

cimaise

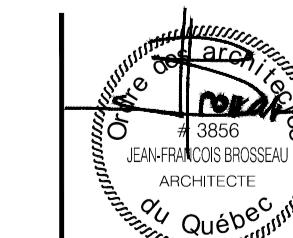
ARCHITECTURE

1	16/10/2013	SOUMISSION	DC
No	Date	Emission	Par

Titre du dessin / Title of drawing

PLAN DE CONSTRUCTION - P3N2
CONSTRUCTION PLAN - P3N2

Préparé par / Prepared by:
D. Charbonneau
Dessiné par / Drawn by:
M. Patenaude
Approuvé par / Approved by:
JF Brosseau
Date:
octobre 2013



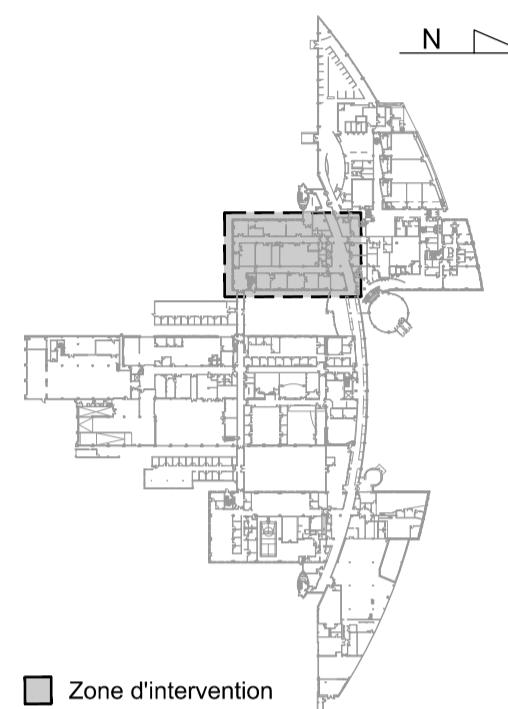
Dossier / File:
09350-65
Discipline:
Architecture
Fichier électronique / Electronic file:
09350-65_Tapis-Pavillon 3.dwg
Feuille / Sheet:
A101
Page 04 / 06

Remplacement des tapis - Carpet replacement
Pavillon 3 / Block 3
A12.2.2.2

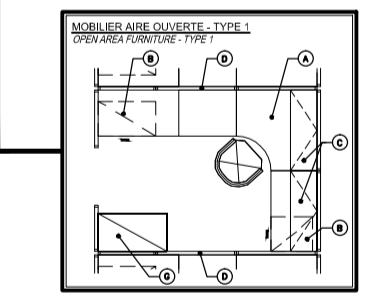
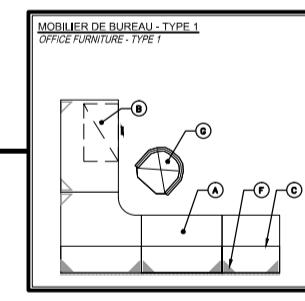
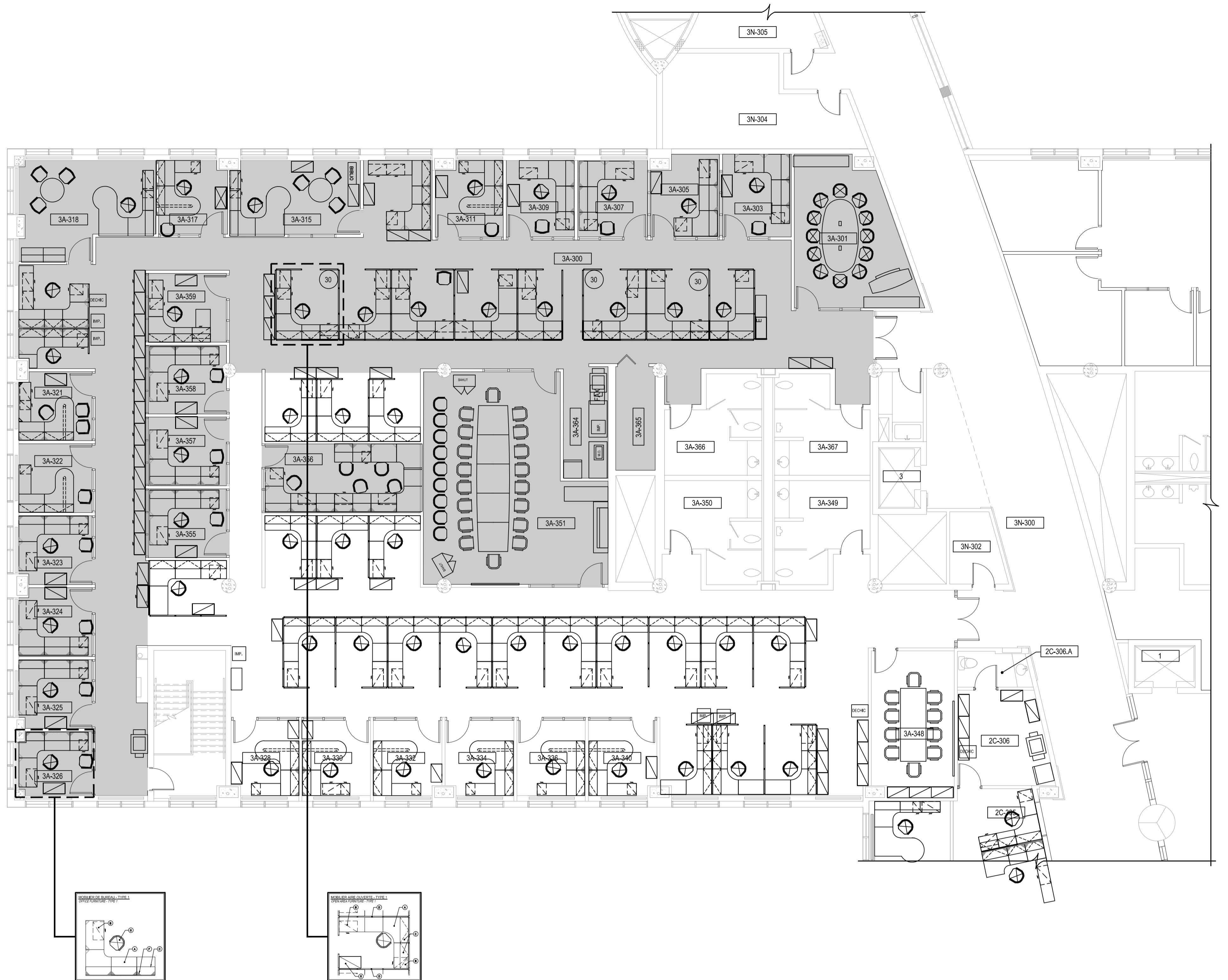
Centre Spatial John H.-Chapman Space Center
6767, route de l'Aéroport
St-Hubert, Québec

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.
The contractor has the responsibility to verify all dimensions before initiating work and report to the architect any contradiction or omission

A: no. du détail / No of detail
B: dessiné sur la feuille no. / drawn on sheet no.



Zone d'intervention



LEGENDE MOBILIER:
FURNITURE LEGEND:

- (A) BUREAU
DESK
- (B) CAISSON DE RANGEMENT
STORAGE
- (C) TABLETTE ET ARMOIRE HAUTE
SHELF AND HIGH CABINET
- (D) SÉPARATEUR DE BUREAU
DESK SEPARATOR
- (E) BABILLARD
PIN BOARD
- (F) CHAISE DE BUREAU
DESK CHAIR
- (G) CLASSEUR
FILING CABINET
- (H) IMPRIMANTE/PHOTOCOPIER
PRINTER/COPIER
- (I) TABLE DE CONFÉRENCE AVEC MONUMENT
CONFERENCE TABLE AND MONUMENT
- (J) TABLE DE CONSULTATION DE SERVICES (DATA/ELECTRICITY)
SERVICE CONSULTATION TABLE (DATA/ELECTRICITY)

cimaise

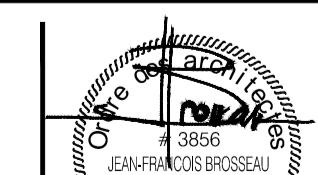
ARCHITECTURE

1	16/10/2013	SOUMISSION	DC
No	Date	Emission	Par

Titre du dessin / Title of drawing

PLAN DE MOBILIER - P3N3
FURNITURE PLAN - P3N3

Préparé par / Prepared by
D. Charbonneau
Dessiné par / Drawn by
M. Patenaude
Approuvé par / Approved by
JF Brosseau
Date
octobre 2013



Dossier / File
09350-65
Discipline
Architecture
Fichier électronique / Electronic file
09350-65_Tapis-Pavillon 3.dwg
Feuille / Sheet
Page 05 / 06

A200

Page 05 / 06

Remplacement des tapis - Carpet replacement

Pavillon 3 / Block 3

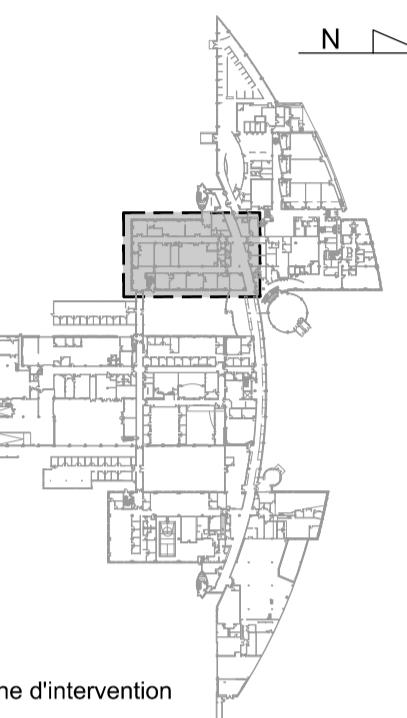
A12.2.2.2

Centre Spatial John H.-Chapman Space Center
6767, route de l'Aéroport
St-Hubert, Québec

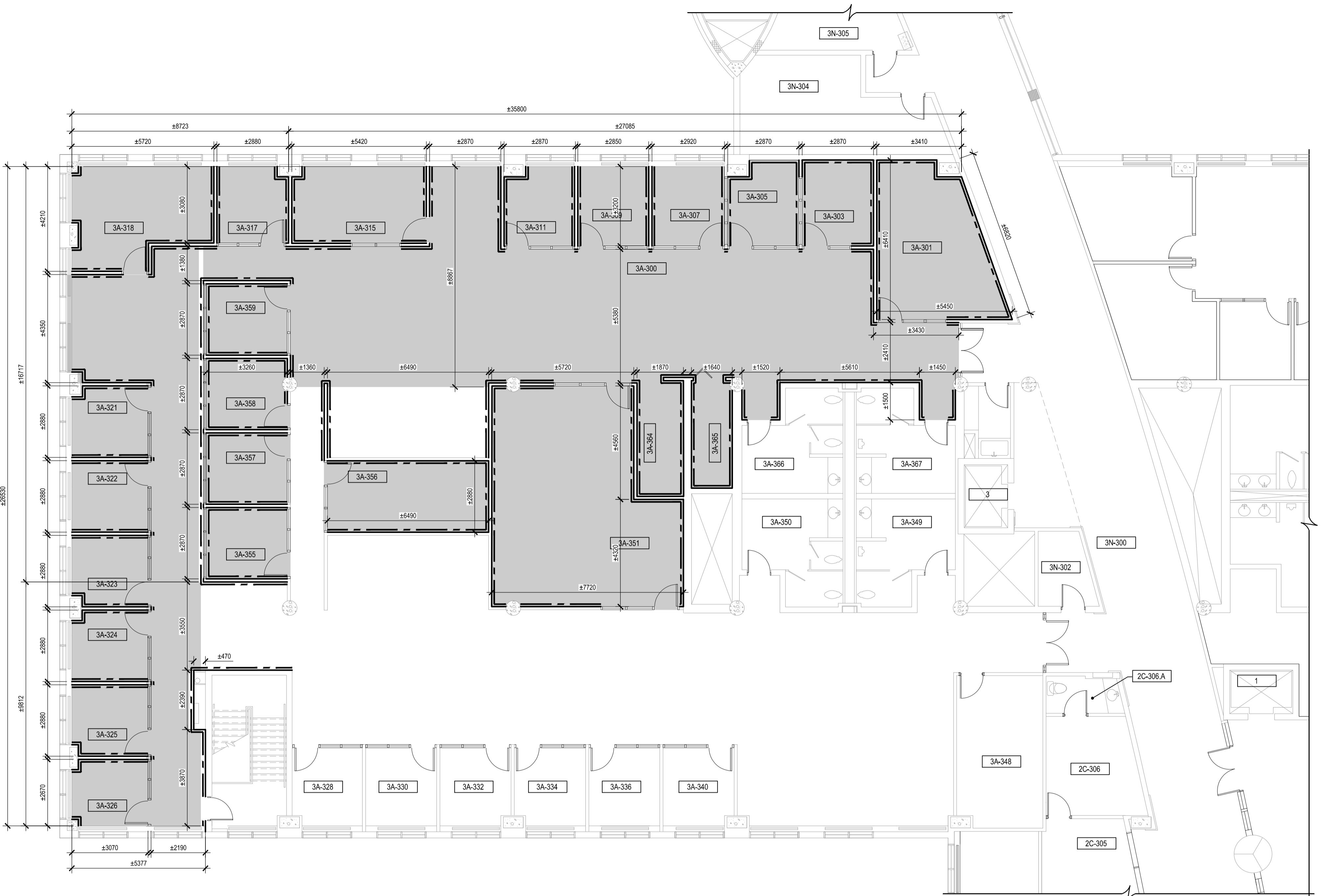
Note

L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.
The contractor has the responsibility to verify all dimensions before initiating work and report to the architect any contradiction or omission

A: no. du détail / No. of detail
B: dessiné sur la feuille no.



Zone d'intervention



LEGENDE DE CONSTRUCTION :
CONSTRUCTION LEGEND :

TAPIS À REMPLACER
CARPET TO BE REPLACED

PLINTHE À REMPLACER
WALL BASE TO BE REPLACED

TAPIS À REMPLACER :
CARPET TO BE REPLACED

- DÉPLACER/LEVER LE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT POUR LIBÉRER LES SURFACES.
MOVE/LIFT FURNITURE AND EQUIPMENT TO FREE SURFACES.
- ENLEVER LE TAPIS ET TAILLER SELON LES FORMATS ET CONTRAINTES IMPOSÉES PAR LA COMPAGNE DE RECYCLAGE DU TAPIS. ENLEVER LES PLINTHES EXISTANTES DÉLICATEMENT.
REMOVE CARPET AND CUT IT ACCORDING TO SIZE AND CONSTRAINTS IMPOSED BY THE CARPET RECYCLING COMPANY. CAREFULLY REMOVE WALL BASE.
- NETTOYER LES SURFACES DE TOUTES TRACES DE COLLE OU CONTAMINANT POUVANT NUIRE À LA PERFORMANCE DES NOUVEAUX PRODUITS.
WASH SURFACES OF ALL TRACES OF GLUE OR CONTAMINANT THAT MAY AFFECT THE PERFORMANCE OF THE NEW PRODUCTS.
- NIVELER LA DALLE DE BÉTON AVEC UN MORTIER AUTONIVELANT SUR TOUTE LA SURFACE DE PLANCHER.
LEVEL CONCRETE SLAB WITH SELF-LEVELING MORTAR ON ALL FLOOR SURFACE.

- INSTALLER LE TAPIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT. S'ASSURER QUE LES ADHÉSIFS NE DÉGAGENT AUCUNE ODEUR. INSTALLER DE NOUVELLES PLINTHES DE CAOUTCHOUC.
- INSTALL CARPET ACCORDING TO MANUFACTURER'S RECOMMENDATIONS. MAKE SURE THAT ADHESIVE DOES NOT EMIT ANY ODOR. INSTALL NEW RUBBER WALL BASE.

cimaise

ARCHITECTURE

1	16/10/2013	SOUMISSION	DC
No	Date	Emission	Par

Titre du dessin / Title of drawing

PLAN DE CONSTRUCTION - P3N3
CONSTRUCTION PLAN - P3N3

Préparé par / Prepared by
D. Charbonneau
Dessiné par / Drawn by
M. Patenaude
Approuvé par / Approved by
JF Brosseau
Date
octobre 2013

3856
JEAN-FRANÇOIS BROUARD
ARCHITECTE
ZU Québec

Dossier / File
09350-65

Discipline
Architecture

Fichier électronique / Electronic file
09350-65_Tapis-Pavillon 3.dwg

A201

Feuille / Sheet
Page 06 / 06